

## HONORAIRES DE TRANSACTION

Pour toute demande d'estimation : 80.00 TTC € \*estimation gratuite dans le cadre d'une mise en vente, pour tout autre motif nous consulter

### Mandat de vente SANS EXCLUSIVITE

Compris entre :	0 €	et	15 000 €	1 500 € forfaitaire
Compris entre :	15 001 €	et	30 000 €	3 000 € forfaitaire
Compris entre :	30 001 €	et	55 000 €	5 000 € forfaitaire
Compris entre :	55 001 €	et	90 000 €	7 000 € forfaitaire
Compris entre :	90 001 €	et	110 000 €	8,00 % en sus
Compris entre :	110 001 €	et	200 000 €	7,50 % en sus
Compris entre :	200 001 €	et	250 000 €	7,00 % en sus
Compris entre :	250 001 €	et	300 000 €	6,00 % en sus
Compris entre :	300 001 €	et	400 000 €	5,00 % en sus
Compris entre :	400 001 €	et	plus	4,00 % en sus

### Mandat de vente EXCLUSIF

Compris entre :	0 €	et	15 000 €	1 500 € forfaitaire
Compris entre :	15 001 €	et	30 000 €	3 000 € forfaitaire
Compris entre :	30 001 €	et	55 000 €	5 000 € forfaitaire
Compris entre :	55 001 €	et	90 000 €	6 000 € forfaitaire
Compris entre :	90 001 €	et	110 000 €	7,50 % en sus
Compris entre :	110 001 €	et	200 000 €	6,50 % en sus
Compris entre :	200 001 €	et	250 000 €	6,00 % en sus
Compris entre :	250 001 €	et	300 000 €	5,50 % en sus
Compris entre :	300 001 €	et	400 000 €	4,50 % en sus
Compris entre :	400 001 €	et	plus	3,50 % en sus

Ces honoraires TVA en sus sont à la charge du Mandant, s'entendent « Commission d'agence incluse (sauf stipulation contraire du mandat)

## HONORAIRES DE GESTION/LOCATION

### A la charge du bailleur (gestion locative)

Sur montant des loyers + charges encaissé par le cabinet 6.69 % HT 8.00 % TTC\*

Garantie des loyers impayés (calculé sur loyer + charges) 3.00 % TTC

\*tarif dégressif si plusieurs lots, nous consulter

### A la charge du preneur (locaux tertiaire)

Un mois de loyer TTC correspondant aux honoraires de négociation, visites, constitution du dossier, rédaction de bail et constat d'état des lieux

### A la charge du bailleur et preneur (locaux d'habitation)

12 % du loyer annuel hors charges à partager à part égale entre le bailleur et le preneur, correspondant aux honoraires de négociation, visites, constitution du dossier, rédaction de bail et constat d'état des lieux. Plafonnés :

A 8 € TTC par m2 correspondant aux honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail.

A 3 € TTC par m2 correspondant aux frais d'établissement de l'état des lieux)

## HONORAIRES DE SYNDIC

\*\*Tarif indicatif à adapter selon les immeubles. Merci de nous consulter.

Le prix par lot\*\* principal se situe entre 130.00 € TTC et 200.00 € TTC en fonction des équipements communs à gérer et la typologie, et avec un forfait minimum de 1 500.00 € TTC pour les immeuble de moins 10 lots.

Forfait pour l'établissement d'un document d'information de l'acquéreur dans le cadre des dispositions rendues obligatoires par la loi ALUR (immeuble en copropriété): maximum de 180.00 € TTC.

Toutes nos offres sur [www.sai.immo](http://www.sai.immo)